

Copropriété :
SDC RESIDENCE LA PALMERAIE
2 Rue René CASSIN
14000 CAEN

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
jeudi 30 juin 2022**

Le jeudi 30 juin 2022 à 14:30, les copropriétaires de la résidence SDC RESIDENCE LA PALMERAIE sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au :

SALLE FNAIM
41 Place du Général de Gaulle
76000 ROUEN

pour y délibérer sur ordre de jour annexé à la convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les copropriétaires en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants, qui indique que :

- 0 copropriétaires sont présents ou représentés, soit 0 sur 10000.
- 0 copropriétaires sont présents ou représentés en visioconférence, soit 0 sur 10000.
- 24 copropriétaires votent par correspondance, soit 2957 sur 10000.

Sont présents ou représentés :

NEANT

Sont présents ou représentés en visioconférence :

NEANT

Sont en vote par correspondance :

M. ou Mme BARON Marc et Arlette (90), Mme BEAUVAIS Carole (98), M. CHAGNET Philippe (98), Mme DE RORTHAYS Ghislaine (95), Mme DENOO Brigitte (82), M. ou Mme DIESNIS (86), M. DIVOUX Thierry (82), Melle DUCAROUGE Marie-Paule (91), M. ou Mme DUCHEMIN Dimitri (83), S.A.R.L. FAMLO LAUER Jean-Michel et Geneviève (176), GERVAIS THEBERGE Laurent et Pauline (182), Mme GODEFROY BERESCHET JANNINK (94), M. HALYS Nicolas (98), M. ou Mme HENON Jacky et Sylviane (172), Mme HERNANDO Vanessa (95), M. ou Mme KERNEIS Jean-Marc (87), S.A.S. LA PALMERAIE (441), M. ou Mme LANDSPURG Jean-Michel (94), M. ou Mme LECOCQ (90), M. ou Mme MARTIN Laurent (95), M. ou Mme PAREJA (170), M. ou Mme RICHER David et Adeline (82), M. ou Mme SCHILDKNECHT Daniel (182), M. ou Mme WAHL Théo (94)

Sont absents et non représentés :

M. AURYNVEST ERNEWEIN Luc (88), M. ou Mme BAUDOT Nicolas (190), M. ou Mme BEAUDRY BRITSCHGY (88), M. ou Mme BENISTI Denis (83), M. ou Mme BERGE Jean-Lin et Chantal (95), M. BILLARD Ludovic (83), Mme BITSCH Martine (87), M. ou Mme BOISSARD Annette (95), M. ou Mme BONIN Pierre (86), M. BONVARLET Olivier (83), M. ou Mme BOUCLIER Benoit (98), M. ou Mme BOUCLIER Régis (86), M. ou Mme BRISSAUD Jean-Luc et Hélène (83), BRISSY GHADOUT-SINISI (98), M. ou Mme BROHAN Olivier et Jill (86), M. ou Mme CACHAT (87), M. ou Mme CAILLY Jean-Pierre et Françoise (92), S.A.R.L. CAMICHLO (182), M. ou Mme CHAINOT Vincent et Caroline (87), M. COLLIN Anthony (94), M. ou Mme COURCHAY Thierry (95), M. ou Mme DUARTE CORREIA (172), M. DUCAROUGE J.C (90), M. DUCAROUGE J.P (98), M. ou Mme DURAND Jacques et Chantal (98), M. ou Mme FEGER Marc et Geneviève (82), M. ou Mme FLAHAUT Frédéric et Brigitte (90), M. ou Mme FRITSCH Carole (90), M. GABARRE Eric (98), M. GEFFROY Sébastien (94), M. ou Mme GENNERAT (90), M. GEYER Julien (87), M. ou Mme GINSZ Albert et Marie-Andrée (90), M. ou Mme GRAFF Matthieu et Alix (94), Mme GRELLAUD RODIER Anne (86), M. ou Mme GRENIER Yann et Sylvie (95), M. ou Mme GUERRY Laurent (95), M. HARNIST Denis (92), M. ISLER Dominique (92), Mme IZARD Florence (90), M. JAXON Louis (90), M. ou Mme JEANGEORGES David et Sabine (98), M. ou Mme JOBIDON Alain et Maryvonne (83), M. ou Mme LECHEVESTRIER Jean-Paul et Patricia (95), M. et Mme LECOQ (180), M. LECORRE Cédric (87), M.

LEGO Yann (98), M. ou Mme LEGRAND Hervé et Christèle (95), M. ou Mme LESPINASSE (87), M. LUCIDARME Olivier (92), M. MANCHERON Olivier (86), M. ou Mme MARTIN Hervé (94), M. ou Mme MORAND Thibaut et Christelle (83), M. ou Mme MOREAU (86), M. ou Mme MULLER Robert (88), M. OLLIVIER Yann (86), M. ou Mme OVION Pierre (90), M. ou Mme PAULY Bernard (91), M. ou Mme RAIMBAULT (92), Mme REMAUDIERE Danielle (95), M. ou Mme RENAULD Frédéric et Juliette (82), M. ou Mme RONDEAU Jacques et Pascale (87), M. ou Mme ROTH Benoit et Chrystelle (92), M. SARFATI Laurent-Elie (90), M. SCHMIDT Michel (95), M. ou Mme SCHNELL Gilbert (82), M. ou Mme SELLET Arnaud (88), M. ou Mme SERTELET (92), M. ou Mme SUTTER Yann (95), M. TOURRENC (86), M. VALLADE Christophe (98), M. VALLEE Pierre-Antoine (86), M. ou Mme VARLET Frédéric (90), M. ou Mme WASSON Michel et Marie-Thérèse (95)

Ordre du jour :

- 1 - Election du Président de la présente assemblée. (art24)
- 2 - Election du scrutateur de la présente assemblée.(art24)
- 3 - Election du secrétaire de la présente assemblée.(art24)
- 4 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022. (Art 24)
- 5 - Budget prévisionnel du 01/04/2022 au 31/03/2023 (Art 24)
- 6 - Budget prévisionnel du 01/04/2023 au 31/03/2024 (Art 24)
- 7 - Questions diverses(Pas de vote)

Résolutions :

Résolution n°1 :Election du Président de la présente assemblée. (art24)

Pour remplir les fonctions de Président de séance, l'assemblée générale désigne : Mme DE WINTER, représentant la SAS PALMERAIE

VOTENT POUR	2859 / 2859 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (2859 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	98 (Total tantièmes: 10000) (98 tantièmes votant par correspondance)
Mme BEAUV AIS Carole (98)	

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°2 :Election du scrutateur de la présente assemblée.(art24)

Pour remplir les fonctions de scrutateur, l'assemblée générale élit:

Résolution non votée

Résolution n°3 :Election du secrétaire de la présente assemblée.(art24)

Pour remplir les fonctions de secrétaire, l'assemblée générale élit: Monsieur Gautier VALLET représentant le CABINET LEROUX.

VOTENT POUR	2957 / 2957 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (2957 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Résolution n°4 :Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022. (Art 24)

Le syndic présente aux copropriétaires les comptes de l'exercice arrêté au 31/03/2022.

L'assemblée générale approuve les comptes dudit exercice pour un montant de 7 181,06 euros TTC.

VOTENT POUR	2957 / 2957 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (2957 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 :Budget prévisionnel du 01/04/2022 au 31/03/2023 (Art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023 arrêté à la somme de 7 320,00 euros TTC.

VOTENT POUR	2957 / 2957 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (2957 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6 :Budget prévisionnel du 01/04/2023 au 31/03/2024 (Art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024 arrêté à la somme de 7 440,00 euros TTC.

VOTENT POUR	2765 / 2863 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (2765 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	98 / 2863 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 10000) (98 tantièmes votant par correspondance)
Mme BEAUV AIS Carole (98)	
ABSTENTION	94 (Total tantièmes: 10000) (94 tantièmes votant par correspondance)
M. ou Mme WAHL Théo (94)	

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°7 :Questions diverses (Pas de vote)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h42.

LE SCRUTATEUR

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Lu et approuvé

Lu et approuvé

DE WINTER Sophie

Gautier VALLET

Fait le 26/07/2022

Fait le 26/07/2022

✓ Signé et certifié par yousign 

✓ Signé et certifié par yousign 

L'article 42, alinéa 2 et 3 de la loi du 10 juillet 1965, indique :

« Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article. »